# Absence sans autorisation. Retenue sur traitement. Compétence liée de l'administration

## Revue - Fonction Publique Territoriale

### Source - Jurisprudence

L’administration a compétence liée pour procéder à une retenue sur traitement, à due proportion, en l'absence de service fait (CAA Versailles, 6 juillet 2017,

*M. D.*

, n° 15VE01108).